



SYNDICAT DES MASSEURS-KINESITHERAPEUTES REEDUCATEURS DE PARIS

Affilié à la Fédération Française des Masseurs Kinésithérapeutes Rééducateurs

75 avenue Simon Bolivar - 75019 PARIS

Tél. : 01.45.22.49.80

syndicatmkrparis@wanadoo.fr - <http://www.smkrp.org>

Enregistré sous le N° 8594 - SIRET N° 303 731 343 00016 - Code APE : 7715

CPAM de PARIS

M. Pierre ROUSSEAU

21 rue Georges Auric

75948 PARIS CEDEX 19

Paris, le 10 février 2012

Objet : Rééducation périnéologique

Monsieur le directeur,

Permettez-moi d'attirer votre attention sur un évènement qui nous a été rapporté par le Conseil National de l'Ordre des sages femmes lors d'une réunion informelle sur Paris, le 7 février dernier.

En effet, il semblerait que certaines caisses primaires d'assurance-maladie remboursent des actes de rééducation fonctionnelle prescrits par les sages-femmes. Cette information laisserait à penser que les sages-femmes prescrivent une rééducation qui n'entre pas dans leur domaine de compétence.

Aussi, devant nos inquiétudes, nous souhaiterions connaître la base légale de ce droit de prescription et savoir si votre caisse rembourse ces prescriptions.

Vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à ce courrier et aux suites que vous pourrez lui réserver, je vous prie de croire, Monsieur le directeur, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Claude CABIN

Président